



Réunion du Conseil Municipal du 13 juin 2014

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE, convoqué le treize juin deux mille quatorze s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : CASERTA Carole, FABRE Nancy, SCHNEYDER Laëtitia, BERARD Jacky, BERMOND Gilbert, SERRI Jean, PASCAL Alain, KORTZ Sylvain, VIALET Baptiste, VALLIER Jean-Claude.

Absent représenté : Jean-Pierre GAUTHIER (pouvoir donné Jean SERRI).

Secrétaire de séance : Laëtitia SCHNEYDER.

La séance est ouverte à 14H.

1 – Projet Eolien :

2 ingénieurs de la Société EOLE Res sont venus à la demande de la mairie présenter un pré-projet d'éolienne sur le territoire de la commune.

Après la présentation de multiples questions ont été posées tant par l'équipe municipale que par le public.

2 – Modification de l'attribution des lots du lotissement Chante-Duc :

Une commission de travail avait examiné un projet d'avenant comportant 6 articles. Un avenant comportant 5 articles adoptés par le Conseil municipal sera transmis au notaire.

Toutes les surfaces de terrain seront désormais mises en vente à prix fixe : 42 € le m².

(Le détail de cet avenant peut être consulté en mairie).

Un budget de 5 000€ a été voté pour un nouveau dispositif de communication concernant la commune et le Lotissement. Ce budget sera géré par Mme Laëtitia SCHNEYDER et M. Alain PASCAL chargés de la communication de la commune.

Mme Nancy FABRE n'a pas approuvé ce vote car elle n'a pas été informée le 10 juin 2014 que c'était la commission communication qui avait mission de gérer ce budget.

3 – Attribution de l'indemnité au percepteur :

Le conseil municipal a accepté l'attribution de l'indemnité de conseil allouée au trésorier au taux de 100 % + l'indemnité de confection de documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

4 – Demandes de subventions 2014 :

Amis de l'école de Lus : 300 €

ADMR du Bôchaine : 600 €

La Truite du Buëch : 80€

5 – Participation à l'ADIL :

Cotisation 44.45 € (0.35cts/hab).

M. Jean SERRI demande de vérifier auprès de l'ADIL que celle-ci connaît les possibilités des logements disponibles sur la commune ainsi que les possibilités de vente de terrains constructibles (lotissement).

6 – Natura 2000 :

Etude « Chiroptères » est confiée à l'ONF sur présentation de M. Eric HUSTACHE chargé de mission Natura 2000 à hauteur de 12 414 € TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7 – Logement de la Gare :

Un bail renouvelable sera proposé à Sylvain KORTZ, bail similaire à celui consenti aux occupants des autres logements de la commune. Le nouveau bail sera présenté à un prochain conseil communal.

8 – Modification de commission communale :

La commission « Chemin, Bois et Forêt » est modifiée de la façon suivante : M. Jérôme Espiard est rattaché à la commission « Chemin, Bois et Forêt » ainsi que M. Hubert Algoud. Mme Laëtitia Schneyder ne fait plus partie de cette commission.

Un groupe de réflexion des agriculteurs sera réuni autant de fois que nécessaire à l'initiative de Mme Laëtitia SCHNEYDER et M. Baptiste VIALET (en présence le plus souvent possible du Maire et des Adjoints).

9 – Chemin de la Grésière :

Le chemin rural n° 22 dit de la Grésière traverse deux propriétés privées dont celle de M. BAUCHAU Benoit (venu en mairie demander la régularisation). La discussion est en cours avec M. Benoit Bauchau.

10 – Bois résineux :

Les habitants qui s'étaient inscrits pour obtenir du bois résineux, ont obtenu les quantités qu'ils avaient demandées. Le conseil entérine la facturation qui leur sera présentée.

11 – CER :

Les gestionnaires du gîte communal accueillent dans celui-ci des groupes du CER d'Aspres sur Buëch. Le maire n'est pas informé de cet accueil mais sa responsabilité est engagée en cas de problème. Un courrier a été adressé au Préfet pour demander des instructions ; aucune réponse n'est parvenue en mairie à ce jour.

Il faudra probablement faire une modification de la convention établie entre la mairie et les gestionnaires du gîte pour éviter que leur responsabilité ne soit elle aussi engagée dans ce même contexte.

12 – Branchement LAYE :

La demande présentée par M. LAYE pour modifier le branchement sur sa canalisation d'arrivée d'eau a été autorisée. Un courrier lui sera adressé à ce sujet.

Séance levée à 17h35